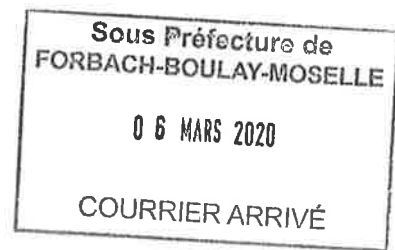




REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 56



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

A la suite d'une convocation en date du 18 février 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 24 février 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 25**

Mesdames, Messieurs, Alain FLAUS, Jean-Claude HOLTZ, Gilbert SCHUH, Jean-Luc JEHIN, Jean-Charles GIOVANELLI, Véronique PREIS, Günther KAUSCHKE, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Hubert BOURING, Roland ROTH, Claude DECKER, Cyrille FETIQUE, Bernard CLAVE, Gabriel WALKOWIAK, Claude SCHÄFER, Mireille STELMASZYK, Simone RAMSAIER, Hubert BUR, André DUPPRE, Éric HEMMERT, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Philippe SCHUTZ, Jean MATHIA.

✓ **Absents représentés par leurs suppléants : 10**

Mesdames, Messieurs, Laurent KALINOWSKI (représenté par Brigitte HOUEE), Jean-Paul HILPERT (représenté par Daniel FRITZ), Sébastien LANG (représenté par Romuald YAHIAOUI), René STEINER (représenté par Antoine FRANKE), François GATTI (représenté par Pierrot MORITZ), François TROMBINI (représenté par Christiane MULLER), Pascal RAPP (représenté par François BLANCHOT), Jean-Luc LUTZ (représenté par Roger HEIM), Dominique LIMBACH (représenté par Francisco VICO), Pierre LANG (représenté par Patricia HELLE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ **Absents ayant donné procuration : 5**

Mesdames, Messieurs, Guy BORN (procuration à Mireille STELMASZYK), Frédéric MULLER (procuration à Claude SCHAFER), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT), Valentin BECK (procuration à Gabriel WALKOWIAK), Alain ZIMMERMANN (procuration à Jean MATHIA).

✓ **Absents et absents excusés : 16**

Mesdames, Messieurs, Jean-Bernard MARTIN, Serge STARCK, Gabriel MULLER, Danièle STAUB, Victor MICHEL, Raphaël GARCIA-CANO, Guy JACQUES, Bernard PETRY, Jean-Marie EYERMANN, Christian SCHWALBACH, Salvatore FIORETTO, Marc SENE, Christian WEIRICH, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Gabriel KOPP.

04. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : MULTIFLUX – POUBELLES BI'SACS ET PIECES DETACHEES

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que lors de la mise en place du dispositif Multiflux, les foyers du territoire du Sydeme ont été équipés de poubelles bi-compartmentées à pédale, appelées poubelles bi'sacs, pour faciliter le tri des biodéchets en sacs verts et les résiduels en sacs bleus. Le fournisseur HAILO avait adapté la taille des seaux et le cadre de support de seaux aux dimensions des sacs verts 15 litres et des sacs bleus 30 litres.

La fin de la généralisation du dispositif Multiflux en 2016 a marqué la fin de la mise à disposition gratuite de cet équipement de pré-collecte.

CONSIDERANT que distribué à partir 2009, le parc de poubelles bi'sacs est désormais vieillissant, la vente de poubelles bi'sacs avait été proposée au prix de 40 € TTC par délibération en date du 16 octobre 2016.

Qu'en parallèle, pour assurer la longévité des poubelles bi'sacs, des pièces de rechange, pédales et supports de seaux, avaient été également proposés à la vente.

EXPOSE que les stocks de poubelles bi'sacs et de pièces détachées sont arrivés à épuisement. Certains adhérents du Sydeme souhaiteraient en acquérir pour répondre à une demande des usagers. Les besoins recensés sont les suivants :

Entité	Poubelles	Pédales	Supports de seaux
CAFPF	0	0	0
CASC	150	250	0
CASAS	0	0	0
CCFM	160	200	200
CCDUF	0	0	0
CCW	50	50	50
CCHPB	0	0	0
CCPBitche	0	0	0
CCAB	30	0	0
CCB3F	50	50	50
TOTAL	440	500	300

EXPOSE qu'une commande groupée de poubelles bi'sacs et de pièces détachées devrait pouvoir permettre aux intercommunalités de bénéficier de tarifs plus avantageux et d'optimiser les frais de livraison.

Jusqu'alors, le Sydeme proposait la vente des poubelles bi'sacs et des pièces détachées en son siège administratif à Morsbach. Une régie de recettes avait été créée notamment pour la vente de ces dernières.

CONSIDERANT que des faibles quantités de poubelles sont vendues au siège du Sydeme, et que cette prestation ne correspondant pas aux compétences transport/traitement du syndicat, il serait opportun pour le Sydeme de mettre un terme aux prestations de vente, en son siège, des poubelles bi'sacs et des pièces détachées.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorable du Bureau,
et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

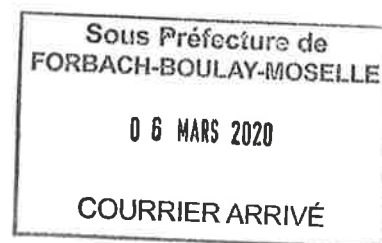
Décident

- De mettre fin aux ventes aux usagers des poubelles bi'sacs et des pièces détachées via les services du syndicat.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 24 février 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 03 MARS 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 06 MARS 2020